

**ARTHURIMMO.COM-GROUPE PIERRE IMMO**

HONORAIRES DE CESSION DE BIENS A USAGE D'HABITATION OU COMMERCIAL ET VENTE DE TERRAIN

A LA CHARGE DU VENDEUR (Sauf en cas de mandat de recherche)

De 0€ à 150.000,00€	5,41% H.T. ou 6,50% T.T.C.
De 150.001,00€ à 300.000,00€	5% H.T. ou 6% T.T.C.
Plus de 300.001,00€	4,16% H.T. ou 5% T.T.C.

- Avis de valeur sommaire oral : GRATUIT
- Avis de valeur sommaire écrit pour succession, ISF, divorce, conseil etc... 95€ TTC\*\* (remboursé en cas de vente du bien estimé par notre agence, lors de la signature de l'acte authentique)
- Expertise en valeur vénale : nous consulter

HONORAIRES DE CESSION DE GARAGE OU PARKING

Forfait de 2000€ TTC (A la charge du vendeur)

HONORAIRES DE LOCATION (T.T.C.)

<u>Biens à usage d'habitation, et professionnel</u>	<u>Visite, constitution de dossier et rédaction de bail</u>	<u>Etat des lieux</u>
A la charge du preneur (locataire) et du bailleur	<u>Habitation</u> 12€/m <sup>2</sup> pour la zone très tendue 10€/m <sup>2</sup> pour la zone tendue 8€/m <sup>2</sup> pour les autres zones	<u>3€/m<sup>2</sup></u>
A la charge du preneur (locataire)	<u>Professionnel</u> 16% du loyer annuel H.T.	

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (T.T.C.)

<u>Biens à usage d'habitation ou professionnel</u>	
Gestion simple	7,30% des sommes encaissées
Garantie de loyers impayés	3,30% des sommes encaissées